

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 SG 54 Subvention d'investissement (50.000 euros) et convention avec l'association "Démocratie Ouverte" représentant l'association "Les Halles Civiques".

Mme Pauline VÉRON et M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention aux Halles Civiques représentées par l'association "Démocratie Ouverte" ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 28 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission, et par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération, avec à l'association "Démocratie Ouverte".

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association "Démocratie Ouverte" (SIMPA dossier n° 2017-08976).

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 90, chapitre 204, du budget d'investissement de la Ville de Paris relatif à l'autorisation de programme 4976 de l'exercice 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO